

Bassin minier de LARCHAMP-SAINT CLAIR (61)

Présentation des résultats de l'étude des aléas

Réunion du 12 mai 2010



APRÈS-MINES

Historiquement :

Renonciation → mise en sécurité du site

Constats :

- Désordres miniers sur des sites renoncés
- Incapacité des propriétaires et collectivités à assumer la charge du traitement des risques

→ Réforme du Code Minier



RÉFORME DU CODE MINIER :

Loi du 30 mars 1999

- ➔ Responsabilité de l'exploitant illimitée dans le temps

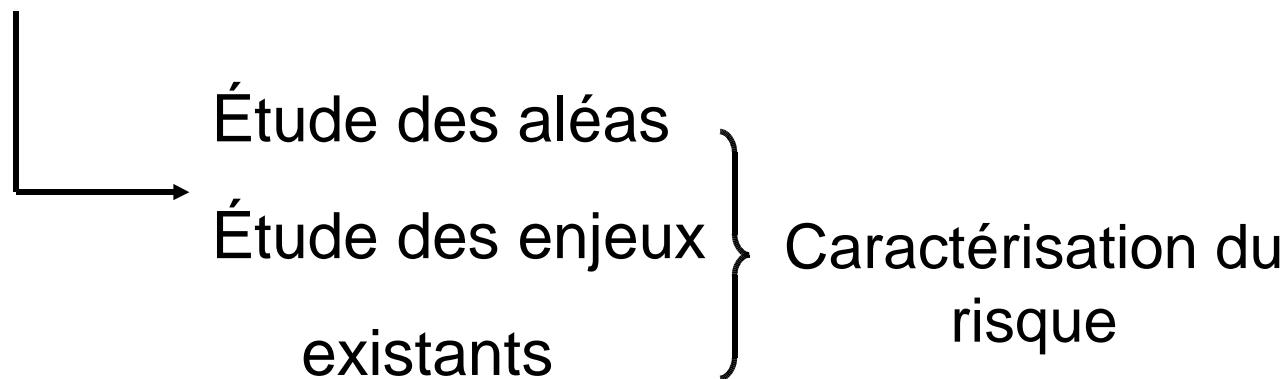
- ➔ En cas de défaillance, transfert de responsabilité vers l'État pour :
 - La surveillance et la prévention des risques
 - La réparation des dommages

- ➔ Création des « pôles de compétence après-mines » :
 - Trois pôles interrégionaux
 - GEODERIS

ACTIONS DE L'ÉTAT

→ Deux modalités d'intervention de l'État :

- Traitement des désordres → réparation à posteriori
- Anticipation du risque



→ Traitement du risque

ÉTUDE DES ALÉAS

Les phénomènes pris en compte :

- effondrements et fontis
- Affaissements
- inondations(dues aux ouvrages miniers)
- émanations de gaz dangereux
- pollution des sols et des eaux
- émission de rayonnements ionisants

➔ Étude diligentée par la DREAL et réalisée par GEODERIS après sélection des sites prioritaires

➔ Zonage des aléas selon leur type et leur niveau (fort, moyen ou faible)



ÉTUDE DES ENJEUX EXISTANTS - DÉFINITION DU RISQUE

- Analyse détaillée des enjeux existants en surface
- ALEAS + ENJEUX EXISTANTS → RISQUE
- Aléa portant atteinte uniquement aux biens (affaissement et effondrement localisé faible)
 - ⇒ Risque acceptable, traitement à posteriori
- Aléa portant atteinte aux biens et aux personnes (effondrement localisé moyen et fort)
 - ⇒ préciser le risque et les actions à mener :
Surveillance et\ou traitement

TRAITEMENT DU RISQUE

→ Confortement et travaux de mise en sécurité pérenne

→ Surveillance → anticipation des effondrements

→ Traitement impossible

Ou bien

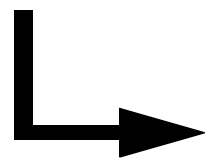
Coût > indemnisation



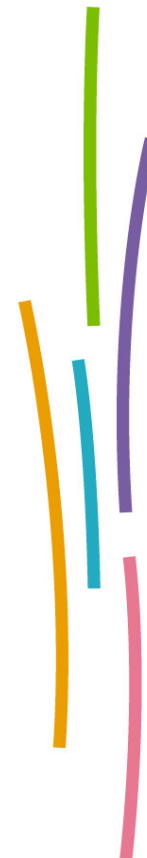
L'expropriation
est possible

→ Restriction de l'usage des terrains : PPRM

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DES ALÉAS



GEODERIS



ACTIONS A ENGAGER EN 2010

- ➔ Action DREAL-DDT 61 : Réaliser le porter à connaissance
- ➔ Action Mairies : Intégrer les dispositions du PAC dans le POS-PLU
- ➔ Action DREAL-DPSM : Lancer les travaux de mise en sécurité après validation par la mairie de Saint Clair de Halouze (le propriétaire a déjà donné son accord de principe)

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE PROPOSES

- Puits Gévelot (SCH) : Mise en place d'une dalle béton
- Cheminée d'aérage n°3 (SCH) : Mise en place d'une dalle béton
- Descenderie de niveau 247 (SCH) : Foudroyage de la galerie
- RD 217 (SCH) : porter à connaissance auprès du CG 61
- Chemin vicinal Hameau de la Bocagerie (LC): indication du risque, et le cas échéant, limitation vitesse/gabarit des véhicules
- Travaux déjà réalisés (pour mémoire) :
 - Mise en place d'une clôture d'environ 1 km de longueur autour des minières situées à proximité du centre de loisirs (SCH)
 - Comblement du fontis apparu sur le carreau de la mine (SCH)